

Note

DESTINATAIRE: *****

EXPÉDITEUR : *****

DIRECTION DE L'INTERPRÉTATION RELATIVE AUX PARTICULIERS

DATE : LE 1^{ER} MAI 2017

OBJET : CRÉDIT D'IMPÔT ÉCORÉNOV

N/Réf.: 17-037505-001

Vous désirez savoir si l'isolation d'un plafond ou d'un toit cathédrale est admissible au crédit ÉcoRénov seulement lorsque l'isolation est faite de l'intérieur ou si l'isolation par l'extérieur est également admissible. Vous mentionnez que lors de l'isolation par l'extérieur d'un toit cathédrale, il faut enlever une partie du pontage de la toiture (la majorité de la structure du toit est conservée).

Réponse

La liste des travaux écoresponsables reconnus comprend l'isolation du plafond cathédrale. C'est ainsi que l'isolation peut être faite tant par l'extérieur que de l'intérieur. En ce qui concerne votre référence à *****, celle-ci n'a aucune application en l'espèce puisque dans ce cas, le contribuable avait refait la structure du toit avant de procéder à son isolation.

3800, rue de Marly, secteur 5-1-9 Québec (Québec) G1X 4A5 **Téléphone : 418 652-6836**

Sans frais: 1 888 830-7747, poste 6526836

Télécopieur : 418 643-2699